

## LES MALADIES TRANSMISSIBLES

### Protéger mon troupeau des maladies transmissibles

#### De quoi s'agit-il?

Il s'agit de se protéger vis-à-vis des maladies non présentes dans le cheptel et qui pourraient y être introduites. **On parle de « biosécurité »**. Ces maladies se transmettent directement entre bovins via les achats, le pâturage ou les rassemblements. Elles peuvent aussi se transmettre via des vecteurs (par exemple des tiques ou des moustiques).

#### Ce qu'il faut savoir

Une **maladie infectieuse** est une maladie provoquée par la **transmission d'un micro-organisme** : virus, bactérie, parasite, champignon. Son mode de transmission est variable et dépend du réservoir (animal, environnemental) et parfois de vecteurs (maladies dites vectorielles).

L'animal peut être la source de contamination. Il peut s'agir soit d'un *porteur sain* c'est-à-dire sans signe clinique de la maladie, soit d'un animal *cliniquement atteint* c'est-à-dire malade. La source de contamination ou réservoir peut aussi être environnementale.

Le **mode de transmission** peut être :

- **direct** : d'un bovin à un autre bovin. Exemple : le BVD de mufler à mufler ou de mère à veau pendant la gestation ou via la monte naturelle (*figure 1*).
- **indirect** : transmis par un moyen externe. Exemple : d'autres animaux (pour la néosporose transmis par les chiens), l'eau (la leptospirose), l'alimentation (la listériose), l'air (la Fièvre Q), les vecteurs (la FCO, la Besnoitiose), le sol (le Charbon), les objets inertes (la Fièvre Aphteuse), les injections (exemple des aiguilles contaminées qui transmettent la Besnoitiose).

La transmission passive est le fait de germes résistants dans le milieu extérieur, résistance qui peut être étonnamment longue. Dans le cas de la paratuberculose (*figure 2*), par exemple, la bactérie survit plus d'une année en milieu humide.



Figure 1 : Génisses d'1 an IPI porteuse de BVD et contaminée au stade fœtal (Source : GDS12)



Figure 2 : Une vache paratuberculeuse (Source : GDS12)

## Les questions à se poser

Il s'agit de ne pas laisser entrer les agents infectieux. Et tout dépend du mode de contamination. De façon logique, on évitera d'acheter les maladies en même temps que les animaux, en réalisant des contrôles à l'achat :

- **Prises de sang à l'achat** : sérologie IBR, PCR BVD, sérologie paratuberculose, sérologie besnoitiose, sérologie néosporose.



- **Attention** à l'achat de femelles gestantes, il est fortement recommandé d'analyser les veaux en BVD dès leur naissance.

- **Vérification de l'état sanitaire du troupeau vendeur** : cheptel qualifié en IBR, cheptel garanti en matière de paratuberculose.

- **Réaliser un billet de garantie conventionnelle** entre le vendeur et l'acheteur afin de faciliter la reprise par le premier d'un animal détecté positif. Certaines maladies sont dites à vice rhédbitoire (Tuberculose, Brucellose, Leucose, et IBR), en cas de résultat positif le vendeur est obligé de reprendre l'animal. Pour d'autres maladies (BVD, paratuberculose, etc.) il est conseillé de signer ce billet de garantie conventionnelle car ce ne sont pas des vices rédhitoires.

**BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE**  
vis à vis de la BVD et/ou de la PARATUBERCULOSE et/ou de la BRUCELLOSE

le vendeur \_\_\_\_\_ le vendeur \_\_\_\_\_ l'acheteur \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ N° de cheptel : \_\_\_\_\_  
N° de cheptel : \_\_\_\_\_

des veaux à signer obligatoirement

Identification	IBR	BVD	Bruc.	Leuc.	Paratub.	Date livraison

Et est convenu ce qui suit :

☐ **Paratuberculose**  
A signer ☐ les animaux réceptifs ☐ l'ensemble de la lot acheté  
- l'acheteur ou le lot de veaux, dans un délai d'un mois suivant la notification, et à rembourser à l'acheteur les sommes prévues au lot de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours, si l'un d'eux est positif.

☐ **IBR**  
- si un lot IBR conventionnel positif au diagnostic, à partir d'une prise de sang réalisée par un vétérinaire dans les 10 jours suivant la livraison de l'animal.  
- si un lot PCR conventionnel positif à partir d'un prélèvement de fèces réalisé dans les 10 jours suivant la livraison de l'animal.

☐ **BVD**  
A signer ☐ les animaux réceptifs ☐ l'ensemble de la lot acheté  
- si un lot de BVD ou BVD IBR est positif à partir d'une prise de sang réalisée par un vétérinaire dans les 10 jours suivant la livraison, et à rembourser à l'acheteur les sommes prévues au lot de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours.

☐ **Autres** : \_\_\_\_\_  
A signer ☐ les animaux réceptifs ☐ l'ensemble de la lot acheté  
- à l'exception d'après l'un d'eux de 10 jours après réception de résultat pour mettre ce dernier au vendeur et le faire signer des médecins vétérinaires.

Est en double exemplaire à \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
le vendeur \_\_\_\_\_ l'acheteur \_\_\_\_\_

- **Réaliser une vraie quarantaine** = isolement de l'animal le temps d'avoir vérifié son statut.

### On protégera son cheptel vis-à-vis des intrants :

- Pédiluves à l'entrée, blouses et bottes propres spécifiques à l'élevage.



- **Attention** particulière vis-à-vis du **matériel utilisé en commun**. Désinfection du matériel (voire des véhicules comme pour le cas particulier de la Fièvre Aphteuse). Pour les injections, utiliser du matériel à usage unique comme par exemple dans les cheptels infectés par la Besnoitiose.

- Lutte contre les rongeurs, renards. Interdire aux chiens ou chats l'accès à l'alimentation.
- Protection des éventuelles contaminations de voisinage : clôtures voire double clôtures.
- Vigilance lors des rassemblements, concours, pensions et transhumances collectives.
- On peut aussi adopter une prévention médicale en vaccinant ou en désinsectisant ses animaux (car les principaux vecteurs actifs sont des tiques ou des insectes). Exemple : vaccination avec un vaccin à protection fœtale des reproductrices pour se protéger du BVD.